

Séance publique du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Vendredi 29 mars 2019 – 10h30

**Introduction par Patrick Devedjian,
Président du Département des Hauts-de-Seine**

Mes chers collègues,

Ce matin nous examinons plusieurs rapports, dont certains concernent notre rapprochement avec les Yvelines, qui s'intensifie, et qui nous permet d'avancer sûrement et sereinement vers la fusion de nos deux départements.

Il s'agit :

- d'une plateforme interdépartementale relative au handicap,
- de groupements de commandes pour la gestion du dispositif Pass+.

Je voudrais également vous dire quelques mots sur le dossier complexe des mineurs non accompagnés.

Là encore nous avons engagé une démarche pertinente avec les Yvelines, puisque nous avons fait appel au « Lien Yvelinois », association qui intervient dans ce domaine pour le Département des Yvelines. L'accompagnement de 150 jeunes par cette association a été voté à l'unanimité par la Commission permanente en janvier.

Tous les Départements et en particulier les Hauts-de-Seine, à proximité immédiate de Paris, sont aujourd'hui confrontés à une arrivée sans précédent de jeunes migrants, dans un contexte géopolitique et économique que nous connaissons.

Nombre de ces jeunes demandent à bénéficier de la protection à l'aide sociale à l'enfance. Pour remplir cette mission dévolue par la loi, la responsabilité du Département est quotidienne, afin d'accueillir ces jeunes avec respect et bienveillance.

Le Département doit toutefois être vigilant au regard du processus d'évaluation de la situation individuelle.

Cette évaluation est d'autant plus nécessaire que :

- Dans plus de la moitié des cas, le jeune est en réalité majeur ;
- L'isolement n'est pas toujours prouvé ;
- Les titres d'identité sont parfois de faux documents, non authentifiés par les ambassades et sans photographie ;
- Il y a aussi des usurpations d'identité : le Département a d'ailleurs déposé plainte pour 5 dossiers auprès du Parquet, avec une fin de prise en charge immédiate et une demande de récupération de l'indu pour usurpation d'identité et escroquerie ;
- De plus, de nombreux jeunes se présentent dans d'autres départements dans le cadre d'un nomadisme relativement organisé.

Tout cela nécessite des investigations sérieuses afin d'éviter des fraudes, faute de base de données nationale.

J'ai donc sollicité le Préfet des Hauts-de-Seine pour nous assister dans ces investigations.

Les services de l'Etat, que je remercie de leur efficacité, rendent opérationnel ce dispositif à compter précisément du 8 avril après-midi.

Seul le prononcé fait foi

Tous les jeunes seront désormais orientés en rendez-vous chaque après-midi à l'accueil de la Préfecture à Nanterre, afin de savoir s'ils n'ont pas déjà fait une demande de titre de séjour en tant qu'adulte étranger, sur le territoire national.

L'information, qui sera reçue le soir même par le Département, permettra de mieux évaluer notre action.

Le Département des Hauts-de-Seine a toujours pris et prendra ses responsabilités dans ce dossier sensible.

En 2018, je rappelle que nous y avons consacré 28 millions d'€, contre 6,5 millions il y a seulement trois ans...

Mes chers collègues, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.